

ZONES EXEMPTES DU SRRP

Le mouvement prend de l'ampleur : Charlevoix passe à l'action

Bonne nouvelle : Charlevoix est maintenant reconnue comme une zone exempte du SRRP (syndrome reproducteur et respiratoire porcin), emboîtant ainsi le pas au Bas-Saint-Laurent, précurseur de cette démarche collective au Québec.



Cette reconnaissance reflète la mobilisation concrète des éleveurs, vétérinaires et partenaires de la région afin de protéger les élevages, améliorer la santé animale et réduire les risques liés à ce virus hautement contagieux.

Mais comment une région peut-elle réellement devenir exempte du SRRP? Quels gestes doivent être posés sur le terrain pour protéger durablement les élevages? Une nouvelle vidéo produite par Les Éleveurs de porcs du Québec et le CDPQ répond concrètement à ces questions.

En quelques minutes, la vidéo présente les étapes essentielles de la démarche et met en lumière le rôle clé de chacun dans le succès collectif du projet.

Déjà, des éleveurs du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix, de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska participent activement à cette initiative visant à prévenir, contrôler et ultimement éradiquer le SRRP dans certaines régions stratégiques du Québec.

Visionnez la vidéo et inspirez-vous des régions qui ouvrent déjà la voie vers des zones exemptes du SRRP au Québec. ■





L.G. HÉBERT ET FILS LTÉE (abattoir)

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté 428, rue Hébert
Propriétaires Ste-Hélène de Bagot
Clé Johnson, (Qc)
450 791-2630 JOH 1M0
171164